

POSTULAT

Auteur Guido Walker, CVPO
Objet Amendes d'ordre pour ceux qui jettent leurs déchets dans la rue
Date 15.06.2018
Numéro 5.0346

Le thème des amendes données à ceux qui jettent leurs déchets dans la rue a déjà été abordé plusieurs fois au sein de la commission de la sécurité publique et en plénum au Grand Conseil. Au-delà des limites des partis, les députés semblent avoir un le besoin commun de mettre un terme à la mauvaise habitude qu'ont certains de jeter sans faire attention les emballages, les canettes, les mégots de cigarette et d'autres déchets dans l'espace public et à proximité des chemins, des routes et des places. Jusqu'à présent, de nombreux efforts ont été faits, avec plus ou moins de succès. Malgré tout, les communes doivent faire face à des coûts engendrés par le ramassage de ces déchets (env. 200 millions de francs chaque année dans toute la Suisse).

Malgré les actions de ramassage, il reste par terre beaucoup de plastique, des matières pas ou difficilement dégradables et même des substances toxiques, ce qui n'est pas esthétique et pollue les cours d'eau, les lacs et la nappe phréatique.

Conclusion

Après que la loi d'application de la loi sur les amendes d'ordre a été retirée pendant la session de juin, l'occasion se présente d'aborder ce sujet. Nous demandons au Conseil d'Etat d'effectuer les clarifications nécessaires et d'indiquer au Grand Conseil un moyen d'introduire au niveau cantonal, par voie d'ordonnance et sur le principe du pollueur-payeur, des amendes d'ordres pour les personnes qui jettent leurs déchets par terre.